

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE  
DE L'AVIATION CIVILE

Edition du GSAC  
Organisme délégué

AERO CLUB GRAND SAUTEMPS

456	1.4.96
-----	--------

FICHE n° IM 139

BALLONS FIREFLY

Edition n° 4  
Février 1996  
Nombre de pages : 3

FICHE DE NAVIGABILITÉ ASSOCIÉE AU CERTIFICAT DE NAVIGABILITÉ  
DE TYPE N° IM 139

(Doc. de réf. : T.C.D.S. n° A1480 Révision 27 du 15 juin 1994)

Modèle : Firefly 7 Certificat de type n° IM 139 délivré le 20 août 1980  
Firefly 5, Firefly 6, Firefly 6B  
Firefly 7B, Firefly 7-15, Firefly 8  
Firefly 8B, Firefly 8-24, Firefly 9 - Extension du 05 octobre 1990  
Firefly 7B-15 Extension du 30 juillet 1991  
Firefly 8B-15 Extension du 26 septembre 1991  
Firefly 6B-15 Extension du 03 mars 1993

Détenteur du CDN de type

SIDNEY CONN  
139 N. MULBERRY STREET  
STATESVILLE, NORTH CAROLINA 28677

## 1 - BASES DE CERTIFICATION

Règlement CTG 015 A, édition du 3 mars 1980.

## 2 - MASSE

### 2.1. - Masse maximale autorisée

Elle se détermine en fonction de la température ambiante et de l'altitude choisie du vol.  
Elle ne doit en aucun cas dépasser :

F5	-	1190 M3 :	395 kg y compris le poids de l'enveloppe :	50 kg
F6, F6B	-	1580 M3 :	477 kg y compris le poids de l'enveloppe :	60 kg
F7B	-	1840 M3 :	477 kg y compris le poids de l'enveloppe :	63,5 kg
F7	-	2170 M3 :	753 kg y compris le poids de l'enveloppe :	76,5 kg
F7-15	-	2170 M3 :	839 kg y compris le poids de l'enveloppe :	76,5 kg
F8B	-	2560 M3 :	753 kg y compris le poids de l'enveloppe :	81,7 kg
F8-24	-	2960 M3 :	916 kg y compris le poids de l'enveloppe :	95,3 kg
F8	-	2960 M3 :	1111 kg y compris le poids de l'enveloppe :	95,3 kg
F9	-	3970 M3 :	1490 kg y compris le poids de l'enveloppe :	136 kg
F6B-15	-	1585 M3 :	545 kg y compris le poids de l'enveloppe :	60 kg
F7B-15	-	1840 M3 :	590 kg y compris le poids de l'enveloppe :	63,5 kg
F8B-15	-	2560 M3 :	862 kg y compris le poids de l'enveloppe :	93,7 kg

### 2.2. - Devis de masse et de chargement :

Voir manuel de vol approuvé.

La masse emportée, équipage et carburant, se détermine par la différence entre la masse maximale autorisée et la masse à vide.

## 3 - EQUIPEMENT

- Altimètre
- Variomètre
- Dispositif de mesure de température de l'enveloppe, soit par sonde à lecture continue soit par fusible et drapeau
- Jauge carburant
- Manomètre de carburant

## 4 - LIMITATIONS

Température à ne jamais dépasser : 300° F - 149° C  
Autres limitations : voir manuel de vol approuvé.

## 5 - UTILISATION

Voir manuel de vol approuvé.

## 6 - DOCUMENT APPROUVÉ

Manuel de vol.

## 7 - COMPATIBILITÉS

## 7.1 - Nacelles

Ballon Type Nacelle Type	F5	F6, F6B F6B-15	F7, F7B, F7B-15 F7-15	F8B F8B-15	F8 F8-24	F9	Nb. de réservoirs de 10 gallons
3-9	X	X	X	X	X	X	1 à 4 P/N 3229, 3035 ou 3258
4-0	X	X	X	X	X	X	1 à 3 P/N 3229, 3035 ou 3258
4-5	X	X	X	X	X	X	1 à 3 P/N 3229, 3035 ou 3258
4-9	X	X	X	X	X	X	1 à 4 P/N 3229, 3035 ou 3258
5-0	X	X	X	X	X	X	1 à 6* P/N 3229, 3035 ou 3258
5-5	X	X	X	X	X	X	1 à 6* P/N 3229, 3035 ou 3258
5-9					X	X	1 à 7*
6-0					X	X	1 à 9**
G-2					X		1 à 4
G-3						X	1 à 6

\* minimum 2 P/N 3229 et 4 P/N 3035 si brûleur double

\*\* minimum 2 P/N 3229 et 5 P/N 3035

## 7.2 - Brûleurs

BALLOON WORKS	S	X	X	X	X	X	
	D					X	X
F1	S	X	X	X	X	X	
	D					X	X

Note 1 : Le brûleur auxiliaire Fire 2 est optionnel. S'il est installé le réservoir n° 1 doit être modifié conformément au plan Balloon Works n° C3229 A du 10 septembre 1975 ou la dernière révision approuvée par la FAA.

Note 2 : Le brûleur double est optionnel pour les ballons type 8-24 et 8, un supplément au manuel de vol approuvé est requis s'il est installé.